



# Post Play Express

Vol.4, No. 2, Octobre 2012

## EXAMEN NATIONAL SUR LES RÈGLES

Cette année, l'examen national sur les règles sera à nouveau administré en ligne. Le sujet a été discuté à la dernière assemblée générale et tout sera fait afin d'éviter les quelques petits problèmes techniques rencontrés l'an dernier. Une partie des difficultés s'est produite à cause d'informations incorrectes sur les listes de membres. Chaque nom de membre doit être correctement épilé et lors de son inscription pour l'examen, le membre doit s'identifier exactement comme son nom apparaît sur la liste. Tout comme l'an passé, notre webmestre, Matthew Koivisto, se chargera de la gestion de l'examen. Les listes de membres doivent être transmises au secrétaire-trésorier de l'ACAB qui coordonnera l'envoi desdites listes avec le webmestre. L'examen comportera 50 questions à répondre par "Oui" ou "Non". Tous les candidats auront à répondre aux mêmes questions. Seul l'ordre des questions variera d'une personne à l'autre. L'an dernier, 25% des candidats ont complété l'examen la dernière journée. On incite les membres à ne pas attendre à la dernière minute si possible afin de faciliter la compilation et la transmission des résultats.

À l'assemblée générale, il y a eu consensus à propos de la période de temps allouée pour écrire l'examen et de la limite de temps pour compléter la tâche. Cette année, l'examen devra être fait entre le 15 novembre et le 15 décembre et le temps alloué pour compléter l'examen sera de 75 minutes.

## MISE À JOUR DU MANUEL D'INTERPRÉTATION

Le manuel d'interprétation a été mis à jour en date du 16 octobre 2012. La version mise à jour est disponible sur le site de l'ACAB. Les deux situations suivantes ont été amendées depuis la dernière mise à jour du 9 septembre 2012. Les changements sont surlignés en jaune:

**31-4** Deux lancers francs sont accordés à A3. Le premier lancer bondit au-dessus de l'anneau avec une possibilité d'entrer dans le panier. B5 tape le ballon au loin. L'officiel accorde le lancer franc (1 point). L'officiel devrait-il aussi décerner une faute technique à B5?

Non. La faute technique comme sanction ne s'applique que **pour avoir empêché illégalement le ballon d'atteindre le panier** lors d'un seul ou dernier lancer franc.

**38-9** Au cours de la 1re demie, l'équipe A a été avisée qu'elle retardait indument le jeu à la fin des temps-morts. En 2e demie, l'équipe A met à nouveau trop de temps à revenir au jeu à la fin d'un temps-mort. Un temps-mort additionnel doit-il être imputé à l'équipe A?

**Oui. S'il ne reste pas de temps mort à l'équipe A, une faute technique peut être imputée à l'entraîneur A.**

## EXAMEN PRÉPARATOIRE POUR 2012

(Réponses à la fin du présent bulletin)

1. A1 tient le ballon pour une remise en jeu selon la possession alternée. Une double faute se produit. L'arbitre impute les fautes et accorde une remise en jeu à l'équipe A. A2 complète la remise en jeu à A3. La flèche de possession favorisera-t-elle encore l'équipe A?
2. A1 échappe le ballon en tentant d'arrêter son dribble. Alors que le ballon est libre, A2 et B2 commettent une double faute. Le jeu reprendra-t-il avec une remise en jeu à l'équipe A?
3. Lors d'un dernier lancer franc, le lanceur A2 et B3 qui occupe le premier espace de rebond commettent chacun une violation. Le lancer est réussi. L'officiel doit-il décréter une situation d'entre-deux?
4. B5 commet une faute antisportive sur A5. L'entraîneur A se mérite une faute technique et ensuite, l'entraîneur B se mérite aussi une faute technique. Les sanctions pour les fautes techniques s'annulent-elles mutuellement?

5. **B1 a établi une position défensive légale devant A1. A1 saute, relâche le ballon pour un tir au panier et ensuite entre en contact avec B1. L'arbitre décerne une faute à A1. C'est la 5e faute de l'équipe A dans la période. Accorde-t-on 2 lancers francs à B1?**
6. **A1 relâche un tir depuis la zone des 3 points. B2 saute depuis la zone des 2 points de l'équipe A, dévie le ballon dans sa trajectoire ascendante et le ballon entre ensuite dans le panier. Le marqueur doit-il créditer A1 de 3 points?**
7. **A1 relâche un tir au panier. Alors que le ballon est en l'air, le signal des 24 secondes retentit. B2 commet alors une faute contre A4. Le ballon n'atteint pas l'anneau. C'est la 3e faute de l'équipe B dans la période. Une remise en jeu sera-t-elle accordée à l'équipe A?**
8. **A5 dribble en zone avant. B3 dévie le ballon dans la zone arrière de l'équipe A. En zone arrière, A4 tape le ballon vers A3 qui se trouve aussi en zone arrière.. L'officiel doit-il commencer un compte des 8 secondes dès que A4 tape le ballon?**
9. **Lors de l'entre-deux initial, le sauteur A1 tape le ballon directement hors-limite. La remise en jeu de B1 est attrapée simultanément par A3 et B3 et un entre-deux est sifflé. Une remise en jeu sera-t-elle accordée à l'équipe A selon la possession alternée?**
10. **A3 relâche un tir et le signal des 24 secondes retentit. Le ballon se coince entre l'anneau et le panneau. L'officiel a-t-il raison de décréter une violation des 24 secondes?**
11. **A2 relâche un tir au panier. Alors que le ballon est dans sa trajectoire ascendante et partiellement sous le niveau du panier, il touche le panneau et est immédiatement touché par B4. S'agit-il d'une violation pour avoir illégalement empêcher le ballon d'atteindre le panier?**
12. **Avec 4 secondes affichées au chronomètre des 24 secondes, A4 tente un tir au panier. Le ballon rate l'anneau, mais l'opérateur des 24 secondes remet le chronomètre à 24 par erreur. A5 prend le rebond et après un certain temps, marque un panier. À ce moment, on avise les officiels de la situation et le jeu est interrompu. Le panier de A5 doit-il compter?**
13. **Alors que le jeu est en marche et que l'entraîneur chef A est assis sur le banc d'équipe, l'entraîneur adjoint A peut-il rester debout?**
14. **Avec 1:34 à jouer à la 4e période, A4 dribble en zone avant avec 6 secondes affichées au chronomètre des 24 secondes. B4 commet une faute antisportive. Un temps mort est accordé à l'entraîneur A. Après les lancers francs, la remise en jeu se fera-t-elle à la ligne de remise en**

jeu en zone avant de l'équipe A avec 14 secondes affichées au chronomètre des 24 secondes?

15. A1 relâche un tir au panier. Alors que le ballon est en l'air avec 10 secondes affichées au chronomètre des 24 secondes, une faute est commise par le défenseur B4 contre A4. C'est la 2e faute de l'équipe B en période. Le ballon entre dans le panier. L'officiel compte le panier et accorde une remise en jeu à l'équipe A à l'endroit le plus rapproché du point de l'infraction avec 14 secondes affichées au chronomètre des 24 secondes. L'officiel a-t-il raison?

16. A4 depuis sa zone arrière passe le ballon vers la zone avant. Le ballon dévie sur un officiel qui est sur le terrain à cheval sur la ligne médiane. Le ballon est ensuite touché par A5 qui est encore en zone arrière. Est-ce une violation pour retour illégal du ballon en zone arrière?

## **REMISE, LANCER OU PASSE-REBOND?**

Par Paul Deshaies

Interprète national de l'ACAB

Au cours des dernières années, j'ai eu l'occasion d'assister à de nombreux championnats nationaux et observer des officiels de partout au pays. En particulier, le printemps dernier à Halifax au championnat masculin du SIC et en août dernier aux championnats masculins 15U et 17U de Canada Basketball à Sherbrooke, j'ai été témoin d'un grand nombre de rencontres. J'ai été très fier de la qualité de l'arbitrage à ces événements. Et d'après les commentaires entendus à propos des autres tournois, j'ai confiance que ce jugement de valeur puisse se généraliser à l'ensemble des championnats nationaux.

Toutefois, il y a toujours place à l'amélioration. Évidemment, certains aspects de l'arbitrage sont plus importants que d'autres. Faire les appels corrects et s'assurer du déroulement harmonieux de la rencontre constituent toujours les tâches et responsabilités principales des officiels. Mais, la recherche de l'excellence et de la perfection signifie qu'il faille porter attention à des éléments tels que la mécanique qui, de l'avis de ceux pour qui le développement de l'ensemble de leurs atouts pour devenir de grands officiels importe peu, sont peut-être considérés comme insignifiants et sans importance.

L'objectif des mécaniques consiste en plusieurs volets. L'usage adéquat du sifflet et des signaux assure une communication claire non seulement avec joueurs, entraîneurs et spectateurs, mais aussi avec les partenaires. Le positionnement et le déplacement sur le terrain visent à assurer les meilleures positions de façon à voir l'action, à ce que l'équipe couvrent tous les joueurs et rende les décisions correctes basées sur les faits. Les directives à l'égard des procédures permettent d'être efficace dans l'administration des arrêts de jeux. Dans cette dernière catégorie, regardons la façon de remettre le ballon

en jeu lors des remises en jeu. Je suis surpris de la façon de procéder des arbitres. Quelles que soient les circonstances, ils utilisent presque toujours la passe avec rebond vers le joueur responsable de la remise en jeu. Souvent, même si le joueur se trouve tout près d'eux, ils s'éloignent de quelques pas afin de créer l'espace nécessaire à une passe rebond. Le manuel d'arbitrage cite : « *L'officiel remettra, fera une passe rebond ou mettra le ballon à la disposition du joueur qui fera la remise en jeu.* » Il y a donc un choix possible. Maintenant, voyons ce que dit la règle à ce sujet. L'article 17.2.1 se lit comme suit :

*« Un officiel doit remettre ou mettre le ballon à la disposition du joueur qui fait la remise en jeu. Il peut aussi lancer ou passer le ballon avec rebond en autant que :*

- L'officiel ne soit pas à plus de 4 mètres du joueur faisant la remise en jeu*
- Le joueur faisant la remise en jeu est au bon endroit tel que désigné par l'officiel. »*

Les règles indiquent clairement une préférence envers la remise du ballon en utilisant le mot « doit ». Le mot « peut » suggère que le lancer ou la passe rebond devraient constituer l'exception et non la norme. L'officiel qui administre la remise en jeu se rend normalement au point de la remise en jeu, remet le ballon au joueur responsable de la remise en jeu et commence un compte de 5 secondes. La passe rebond doit être utilisée seulement si la remise du ballon place l'officiel dans une position précaire pour arbitrer. En arbitrage à 3 personnes, une situation où il serait préférable de faire une passe rebond vers le joueur responsable de la remise en jeu vient à l'esprit :

**Remise en jeu sur la ligne de côté profondément en zone avant:**

Pénétrer profondément vers la ligne de fond mettrait le Soutien dans une position difficile. Alors le Soutien peut passer le ballon avec rebond depuis approximativement le prolongement de la ligne des lancers francs (pas plus de 4 mètres du joueur) et reculer d'une couple de pas afin de retrouver la position de Soutien tout en amorçant le compte des 5 secondes.

Par conséquent, la procédure normale pour administrer une remise en jeu consiste à remettre le ballon au joueur responsable de la remise en jeu et seulement en cas de risque, le lancer ou la passe rebond devraient être utilisés. C'est la norme nationale et elle devrait être respectée partout au Canada.

## RÉPONSES À L'EXAMEN PRÉPARATOIRE

1. **RÉPONSE: OUI. Article 12.5.6**
2. **RÉPONSE: OUI Article 35.2, Article 14.1.3**
3. **RÉPONSE: OUI Article 43**
4. **RÉPONSE : NON Article 42.2.3**
5. **RÉPONSE : OUI Article 41.2.1**
6. **RÉPONSE: NON (Manuel d'interprétation 16-6, Interprétation FIBA )**
7. **RÉPONSE : NON Article 29, Interprétations page 15, Énoncé 1, Exemple 3.**
8. **RÉPONSE : NON Article 28.1.1**
9. **RÉPONSE : NON. L'équipe qui a droit à la prochaine possession alternés n'a pas encore été déterminée. Un nouvel entre-deux doit être tenu entre A3 et B3. FIBA Interprétations page 4 Article 12 Énoncé 1.**
10. **RÉPONSE: OUI Article 50.2**
11. **RÉPONSE: NON Article 31.2.1**
12. **RÉPONSE: Les officiels (après consultation avec le commissaire si présent), confirmeront que le ballon n'a pas touché l'anneau lors du tir de A4. Ils décideront ensuite si le ballon a quitté les mains de A5 avant l'expiration des 24 secondes si le chronomètre n'avait pas été remis à 24 par erreur. Le cas échéant, le panier compte; dans le cas contraire, une violation des 24 secondes s'est produite et le panier ne compte pas.**
13. **RÉPONSE: OUI. Article 7.5.**
14. **RÉPONSE : NON. Interprétations FIBA, Article 29, Énoncé 6, Exemple.**
15. **RÉPONSE: OUI. Interprétations FIBA, Article 29, Énoncé 7, Exemple 1.**
16. **RÉPONSE: NON. Interprétations FIBA, Article 30, Énoncé 2, Exemple 3.**